

inFO

N° 3332 du 16 décembre 2020 au 12 janvier 2021

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2021

AVEC NOS REVENDICATIONS



© F. BLANC



p. 4 et 5

ILLUSTRATION : PINEL



p. 11 à 14

DR



p. 23

ACTU (pages 4 à 7)

2021 : mobilisés pour nos droits et ceux à conquérir

- La relance prochaine des contre-réformes, c'est non!
- Précaires : ils sont de plus en plus victimes de la crise.
- Activité partielle : ce n'est pas aux salariés de payer la note.
- Coup de pouce au Smic : le paradoxe du non.
- Assurance chômage : le Conseil d'État retoque la réforme.
- FO signe l'accord interpro sur la santé au travail.

DROIT (page 9)

- L'annulation du licenciement nécessite l'accord des deux parties.

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Finances publiques : l'amorce d'un come-back du monde d'avant?

INTERNATIONAL (page 16)

- La crise sanitaire accentue la pression à la baisse sur les salaires.

LIVRES (page 17)

- Quatre livres à découvrir pendant les fêtes.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 et 19)

- Vallourec : FO appelle l'État actionnaire à agir pour maintenir l'emploi.
- Restructurations : General Electric persiste dans sa stratégie.
- Mecachrome : l'accord APLD sauve 194 emplois mais l'avenir reste incertain.
- Danone : un plan de 2 000 suppressions de postes au goût amer.

HISTOIRE (page 22)

- La trêve des confiseurs.

PORTRAIT (page 23)

- Isabelle : « À FO, les coiffeuses défendent les coiffeuses. »

FO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Yves Veyrier. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama. Rédaction en chef : V. Forgeront.

Rédaction :
C. Josselin, F. Lambert, M. Pourcelot, E. Salamero.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro :
C. Chiclet, E. Hiesse, C. Kefes.

Abonnements : V. Rigaut. Mél. : vrigaut@force-ouvriere.fr
Imprimé par RPN, Livry-Gargan.
Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2020.
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



© F. BLANC

L'éditorial d'Yves Veyrier

Secrétaire général @YVeyrier sur Twitter

FO

POUR GAGNER!

L'année dernière à cette même époque se profilait les fêtes de fin d'année. Mais déjà, pour d'autres raisons, nous savions que cette période ne serait pas de tout repos, que cela ne serait pas la « trêve des confiseurs », comme on y aspire en ce début d'hiver. Particulièrement pour les salariés et militants syndicalistes engagés dans la mobilisation – depuis le 21 septembre 2019 avec le rassemblement de la confédération FO place Denfert-Rochereau – et la grève, qui avait débuté le 5 décembre, contre le projet de système universel de retraite par points : nous avons en effet dit qu'il n'y aurait pas de trêve!

Malgré une concertation sur plus de deux années, le gouvernement n'avait pas convaincu sur le rapport dit « Delevoye », publié en juillet 2019. Il avait déjà dû reporter son calendrier pour la présentation de son projet de loi. Et nous sommes arrivés au 29 février avec le 49-3 qui n'avait en rien découragé notre mobilisation : dès les jours suivants, bien que contraints par les premières consignes sanitaires – les gestes barrières –, nous manifestions à nouveau! Jusqu'au moment où le président de la République dut concéder, dans le contexte de la crise sanitaire, la suspension des réformes, dont celle des retraites. Et donc, un an plus tard, nous pouvons nous féliciter que,

par notre mobilisation constante, nous avons pu empêcher, jusqu'à présent, cette réforme – néfaste pour le droit à la retraite des générations futures – de voir le jour. Dans « gagner du temps », il y a « gagner »!

Ce mois de décembre 2020 demeure, malheureusement aussi, sous le régime de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques et sociales. Partout, dans tous les secteurs, nos syndicats et militants sont mobili-

Nous sommes bien déterminés à gagner définitivement

sés pour défendre, dans ce contexte si difficile, l'emploi, en exigeant notamment des contreparties aux aides publiques sous toutes les formes, contre les licenciements, les effets d'aubaine et les calculs financiers profitant aux actionnaires... pour venir en aide aux salariés isolés confrontés à des ruptures d'emploi, pour soutenir les salariés saisonniers comme ceux de la culture, du spectacle, de l'événementiel, des hôtels, cafés et restaurants, qui ne demandent qu'une chose : voir leurs emplois, leur rémunération préservés et pouvoir travailler.

Nous soutenons dans le même temps nos fédérations et syndicats de la fonction publique qui revendiquent, plus que légitimement, l'arrêt des réorganisations des services publics, conduisant à des fermetures de services et des suppressions d'emplois dans des secteurs pourtant importants.

Nous le savons, gagner la justice sociale, le progrès social, cela ne sera possible que si nous préservons les libertés syndicales et les libertés démocratiques plus

largement. Ce combat nous mobilise particulièrement contre les dispositions qui y portent atteinte, que ce soit dans le cadre de la proposition de loi de sécurité globale ou des décrets récents au titre de la sécurité intérieure. FO a toujours été et sera toujours intransigeante à cet égard. Une élection importante aura lieu début 2021 (22 mars au 4 avril), celle des TPE (Très petites entreprises). Elle doit, toutes et tous, nous mobiliser aussi pour gagner. Nous mettrons en place les outils nécessaires pour cela. Nous allons innover!

Nous réunissons, par visioconférence, nos unions départementales, nos fédérations. L'objectif, dans ce contexte : résister à l'esprit de confinement sur le terrain de l'action syndicale, animer au contraire l'engagement de toutes et tous nos adhérents et militants. Militer c'est être optimiste, se donner et donner l'espoir du progrès. Ayons confiance en nous en cette fin d'année 2020 pour aborder la nouvelle année 2021!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

2021 : mobilisés pour nos

L'onde de choc de la crise sur le monde du travail impacte cruellement les plus modestes. Or le gouvernement, qui compte sur une dynamique de reprise dès 2021, refuse de donner le « la » d'une politique de relance salariale. Il confirme en revanche la poursuite de réformes massivement rejetées. Dans cette période morose où les négociations avec le patronat sont particulièrement âpres, FO n'a cessé de protéger les droits des travailleurs et de lutter pour en obtenir de nouveaux, comme en matière de santé au travail.



La relance prochaine des contre-réformes, c'est non!

L'année 2020 s'achève sur le plan budgétaire par le vote des lois de finances pour 2021, traduisant à elles seules l'inédit de cette crise. Les comptes sociaux sont plombés, particulièrement par le moindre apport de recettes émanant des entreprises (bénéficiant d'exonérations de cotisations...), plombés aussi par les dépenses indues que l'exécutif leur fait endosser. C'est la « poursuite de la même politique de fragilisation des comptes de la Sécurité sociale », s'indigne FO. Le déficit de la

Sécu est estimé à 35,8 milliards d'euros pour 2021. La croissance devrait, elle, connaître un rebond à 6%, boostée par le plan de relance (100 milliards d'euros sur deux ans), espère le gouvernement, évaluant par ailleurs le déficit public à 8,5% du PIB en 2021. La quatrième loi de finances rectificative pour 2020 avait quant à elle acté un budget de l'État en déficit à 222,9 milliards d'euros et pour 2021, à 195,2 milliards. L'abandon par l'État de recettes, en amont de la crise, entre autres au grand bénéfice

des entreprises, via le CICE par exemple, apparaît aujourd'hui d'autant plus fâcheux. Cela, couplé à l'abaissement de la dépense publique, avait toutefois perduré mais montré ses dégâts, notamment en matière de santé. La colère des personnels a conduit au Ségur, qui reste cependant à étendre.

Les dégâts de l'abaissement des dépenses publiques

Le 15 décembre, les salariés des secteurs de la santé, du social et du médico-social organisaient leur cinquième mobilisation depuis le 5 novembre. L'exécutif entend néanmoins remettre en selle ses réformes structurelles (Assurance chômage, réforme des retraites...), largement contestées et dont FO demande toujours l'abandon. Le dernier rapport du COR participe lui, analyse FO, à souligner l'aberration que constituerait la réforme des retraites, laquelle, comme les précédentes, vise à « réduire les dépenses » au détriment des prestations sociales bien sûr.

Travail du dimanche : « FO sera vigilante »

Le ministère du Travail a autorisé l'ouverture des commerces de détail tous les dimanches du 29 novembre au 31 décembre, une extension jusqu'à fin janvier est d'ores et déjà demandée par des fédérations de commerçants. Les autorisations exceptionnelles d'ouverture – dérogations au droit du travail permises par l'ordonnance du 25 mars 2020 – sont délivrées par les préfets. « FO sera vigilante sur la majoration des heures », appuie Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi, inquiet de « ce qui peut se passer dans les petites structures ». FO avait demandé au ministère « une majoration à 100% de toutes les heures effectuées pendant ces dimanches exceptionnels de décembre, y compris pour ceux qui travaillent habituellement le dimanche matin ».

Valérie Forgeront

droits et ceux à conquérir



© F. BLANC

Coup de pouce au Smic : le paradoxe du non

Alors que l'exécutif compte sur une embellie de la consommation des ménages pour doper la croissance, paradoxalement, il ne se dirige pas vers un soutien au pouvoir d'achat des plus modestes. Le comité d'experts économiques sur le Smic conseille au gouvernement, qui suit généralement son avis, de ne pas donner de coup de pouce au salaire minimum et de ne s'en tenir qu'à la seule revalorisation légale, mécanique et donc minime. Ce coup de pouce est pourtant « plus que jamais nécessaire en ces temps de pandémie, alors que la consommation des ménages s'effondre », estime Karen Gournay, secrétaire confédérale chargée du secteur de la négociation collective et des salaires. FO revendique que le Smic soit porté à 1480 euros net, contre 1219 euros actuellement. **M. P.**

Précaires : ils sont de plus en plus victimes de la crise

Le RSA (Revenu de solidarité active) a franchi la barre symbolique des deux millions d'allocataires, selon la CNAF, la Caisse nationale d'allocations familiales. Les nouveaux sont surtout des jeunes en intérim ou en CDD qui n'ont pas pu travailler suffisamment pour pouvoir avoir droit à l'Assurance chômage. Cette hausse du RSA impacte gravement les budgets des départements, eux qui financent, notamment, en grande partie ce dispositif, cela alors que la compensation de ces dépenses par l'État est insuffisante et que leurs recettes sont en baisse, alerte l'Association des départements de France (ADF). Cette explosion du nombre des bénéficiaires d'allocations sociales est symptomatique de la « détérioration de la situation économique », avec des opportunités d'emploi « moindres », souligne la CNAF. Effectivement, le rebond du chô-

mage (+1,9 point au troisième trimestre) est « d'une ampleur inédite » (Insee) tandis que la précarité s'accroît.

Garantie de revenu minimum : pour FO, « une aide qui rate sa cible »

Certes, le gouvernement a annoncé, à destination des travailleurs précaires (saisonniers, extras, intérimaires...), une garantie de revenu minimum allant jusqu'à 900 euros par mois, de novembre à février, mais à condition d'avoir « travaillé 60% du temps en 2019 ». « C'est une aide qui rate sa cible », a déploré Michel Beaugas, secrétaire confédéral de FO, chargé du secteur de l'emploi, soulignant que « dans les stations de ski, la plupart des saisonniers n'ont pas pu remplir

cette condition ». Par ailleurs, un dispositif exceptionnel de recours à l'activité partielle pour les salariés des particuliers employeurs a été mis en place, mais le syndicat national FO des assistantes maternelles (assmat) a dû, le 3 décembre, appeler à une « grève passive » (port d'un brassard noir en travaillant), pour revendiquer, entre autres, une indemnité de 84% du salaire net, comme les autres salariés, et non de 80%. Quant à la branche du travail temporaire, une négociation sur les minima salariaux a été enfin ouverte, début novembre, à la demande de FO-Intérim, mais en cette mi-décembre la négociation semblait piétiner.

Michel Pourcelot

2021 : mobilisés pour nos

Activité partielle : ce n'est pas aux salariés de payer la note



© JEAN CLAUDE MOSCHETTI/REXA

Conséquence de la crise sanitaire, le recours à l'activité partielle reste massif. Au 22 novembre 2020, 6,4 millions de salariés étaient couverts par une demande d'autorisation préalable. Ce dispositif permet au salarié de percevoir 70% de son salaire brut (*a minima* le Smic), pris en charge à 85% par l'État et à 15% par l'employeur. Dans les secteurs les plus sinistrés (hôtels-restaurants,

culture, sports...) la prise en charge par l'État est de 100%.

Ces règles sont prolongées jusqu'à fin janvier 2021. Ensuite, les salariés ne toucheront plus que 60% de leur salaire brut, financé à 64% par l'employeur. Pour une meilleure indemnisation (70% du salaire brut, pris en charge à 60% par l'État), les entreprises confrontées à une baisse durable d'activité peuvent signer un accord collectif d'activité partielle de longue durée (APLD). Ce dispositif autorise jusqu'à 40% de réduction du temps de travail sur deux ans, en échange d'engagements sur l'emploi.

Les négociations se déroulent notamment au niveau des branches. Dans l'hôtellerie-restauration (HCR), la FGTA-FO a fait valoir le 26 novembre son droit d'opposition à l'accord APLD, dénonçant un texte qui fait peser les efforts financiers sur les seuls salariés et offre des garanties insuffisantes en termes d'emploi.

Droits à la retraite

La FGTA-FO s'est également opposée à la volonté du gouvernement de prendre en charge jusqu'à dix jours de congés payés des salariés en activité partielle dans les secteurs les plus sinistrés. Ils seraient à poser obligatoirement entre le 1^{er} et le 20 janvier 2021 pour éviter trop d'absences à la reprise de l'activité. La FGTA-FO rappelle le droit des salariés de disposer librement de leurs congés.

L'exécutif avait par ailleurs annoncé dès le printemps dernier l'acquisition exceptionnelle de droits à la retraite durant les périodes d'activité partielle. Selon un décret du 2 décembre, il faudra 220 heures indemnisées pour valider un trimestre. La période concernée court du 1^{er} mars au 31 décembre 2020.

Clarisse Josselin

Assurance chômage : le Conseil d'État retoque la réforme

FO vient de remporter une première victoire dans sa lutte contre la réforme de l'Assurance chômage imposée par décret en juillet 2019. Dans un arrêt rendu le 25 novembre dernier, le Conseil d'État, saisi par quatre organisations syndicales, a censuré deux points emblématiques du règlement.

Primo, il annule le nouveau mode de calcul de l'allocation, estimant que celui-ci portait atteinte au principe d'égalité entre allocataires, ce que dénonçait FO. En effet, pour calculer le montant de l'indemnisation, la réforme prévoyait de prendre en

compte l'ensemble des jours de la période de référence, et non plus les seuls jours travaillés. Pour un même nombre d'heures de travail, le montant du salaire journalier de référence aurait pu varier du simple au quadruple, impactant les plus précaires.

Les droits prolongés durant le confinement

Deuxio, les magistrats ont recalé, pour une question de forme juridique, l'instauration d'un bonus-malus sur les cotisations patronales en fonction du taux de recours aux contrats courts.

FO se félicite de cette décision et revendique toujours l'abandon de cette réforme « injuste » pour revenir à la convention négociée en 2017. L'entrée en vigueur des nouvelles règles, reportée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, est prévue pour le 1^{er} avril 2021.

Par ailleurs, une ordonnance du 25 novembre prolonge les droits des demandeurs d'emploi arrivés en fin de droit à partir du 30 octobre, pour toute la durée du reconfinement.

C. J.

droits et ceux à conquérir

FO signe l'accord interpro sur la santé au travail

Après six mois d'une âpre négociation, FO a annoncé le 10 décembre signer l'« accord national interprofessionnel pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail », fruit d'un compromis trouvé la veille au soir entre les interlocuteurs sociaux. Ce texte a également reçu un avis favorable de la CFDT et de la CFE-CGC du côté syndical, du Medef et de l'U2P du côté patronal. Si la CFTC a finalement annoncé sa signature le 14 décembre, la CPME réserve toujours sa réponse et la CGT ne signera pas. Pour FO, l'enjeu principal de cet accord est d'empêcher l'étatisation de la santé au travail et de réaffirmer le rôle du paritarisme en la matière. L'enjeu est d'au-

tant plus fort que la députée Charlotte Lecocq, auteur d'un rapport en 2018 prônant cette étatisation, doit déposer une proposition de loi sur la santé au travail pour fin 2020. FO a ainsi obtenu un plus grand investissement des organisations syndicales au sein des Services de santé au travail interentreprises (SSTI), dans les instances régionales de santé au travail et une pérennisation du rôle des Carsat.

Pas de déresponsabilisation des employeurs

Autre enjeu fondamental, FO s'est battue pour éviter toute déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et sécurité au travail, souhait des organisations patronales. Cet accord répond par

ailleurs à une revendication forte de FO, le passage d'une culture de la réparation à une culture de la prévention. La conférence a notamment obtenu la mise en place d'une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle dans tous les SSTI. L'accord encourage également les entreprises de moins de 300 salariés à mettre en place une CSSCT. Et les branches sont incitées à créer des commissions paritaires dédiées à la santé/sécurité au travail.

La ministre du Travail Élisabeth Borne a indiqué, dans un communiqué du 10 décembre, que la transcription de l'ANI dans le droit du travail se fera « dans le respect de son contenu et de son équilibre ». FO y veillera.

Clarisse Josselin



L'Info militante

N° 3320 du 15 au 28 janvier 2020

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

- > l'actualité sociale et juridique
- > les analyses et les propositions FO
- > toutes les infos confédérales, interprofessionnelles, du public et du privé



Public-privé, c'est tous ensemble

La confédération FO avait réuni le 12 décembre l'ensemble des fédérations nationales de tous les secteurs d'activité, du privé comme du public, pour faire le point sur la situation. Elles ont décidé alors à l'unanimité, avec le bureau confédéral, d'appeler à une mobilisation massive le 17 décembre.

«**Q**ue le gouvernement général réponde à nos demandes de réduction des dépenses de santé, d'un milliard à 100 milliards pour 2020 et 2021 respectivement, explique Pierre Legendre, secrétaire général de la Fédération de l'Industrie (FI) FO. La demande sera suivie au quotidien par la direction de l'Énergie électrique, qui a mobilisé un nombre croissant de salariés de la centrale de Bugey...»

FINIS TRAVAIL, l'Info de FO est ouverte à 20 le gouvernement a lancé un appel de grève en faveur de la loi de finances. Le but de la confédération est de rassembler tous les secteurs de travail qui, au-delà des engagements pris dans les secteurs publics, la Fédération de l'Industrie des Énergies...»



Étape mobilisation des salariés privés



ABONNEZ

VOUS

Nom : Prénom :

Adresse : Ville :

Code Postal :  : Mail :

N° de carte : Syndicat : Fédération :

Tarif public (54 €) : Tarif adhérent (18 €) : Tarif groupe (12 € / 5 abo minimum) :

A renvoyer, accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'Info militante à :
L'Info militante, service abonnement, 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cédex 14

Bulletin
d'abonnement



L'annulation du licenciement nécessite l'accord des deux parties

Le licenciement d'un salarié protégé ne peut être annulé unilatéralement par l'employeur.

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

Une salariée est licenciée par son employeur pour inaptitude et impossibilité de reclassement. Cependant, cette salariée est protégée — elle est déléguée du personnel et membre du comité d'entreprise — et l'employeur n'a pas demandé l'autorisation administrative de licenciement à l'inspecteur du travail. Se rendant compte de son « erreur », il décide d'annuler le licenciement et fait une demande d'autorisation à l'inspection du travail. Pendant cette période; la salariée envoie des arrêts de travail à son employeur. L'inspection déclare cette demande d'autorisation irrecevable, décision qui sera confirmée par le ministre du Travail.

La salariée saisit, en référé, le conseil de prud'hommes afin de faire constater la nullité de son licenciement pour violation des règles de procédure d'ordre public et en paiement de diverses indemnités.

La cour d'appel fait droit aux demandes de la salariée et l'employeur se pourvoit en cassation au motif que,

la salariée a continué à envoyer des arrêts de travail, elle a implicitement accepté la rétractation du licenciement. Ce motif suffisait, selon lui, à rendre la demande en référé sérieusement contestable. La Cour de cassation rejette le pourvoi de l'employeur. Elle se fonde sur le principe de la séparation des pouvoirs : tant l'inspection du travail que le ministre du Travail avaient refusé d'examiner la demande de licenciement car la salariée n'a pas donné son accord pour accepter l'annulation de son

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2411-3 dispose :

« Le licenciement d'un délégué syndical ne peut intervenir qu'après autorisation de l'inspecteur du travail. »

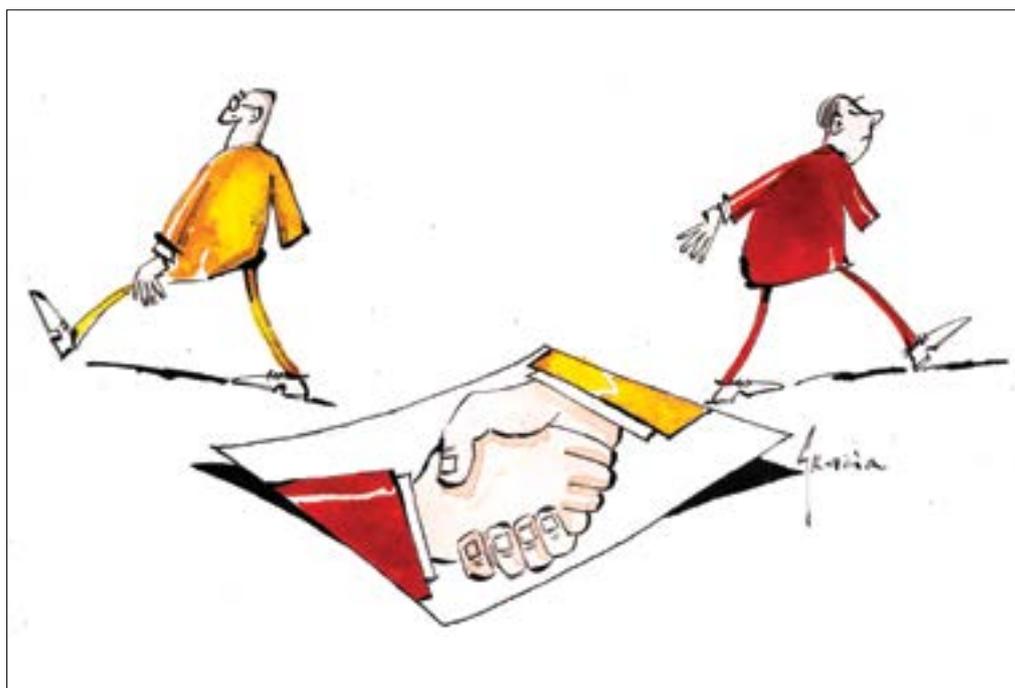
Cette disposition vaut pour tous les salariés exerçant un mandat et est reprise dans différents articles du Code du travail.



licenciement proposée par l'employeur. La seule volonté de l'employeur ne suffit pas. Et la saisine du tribunal administratif par l'employeur était dépourvue d'effet suspensif.

Ainsi, les décisions d'irrecevabilité s'imposent à l'autorité judiciaire et le juge ne peut valider un tel licenciement.

Service juridique

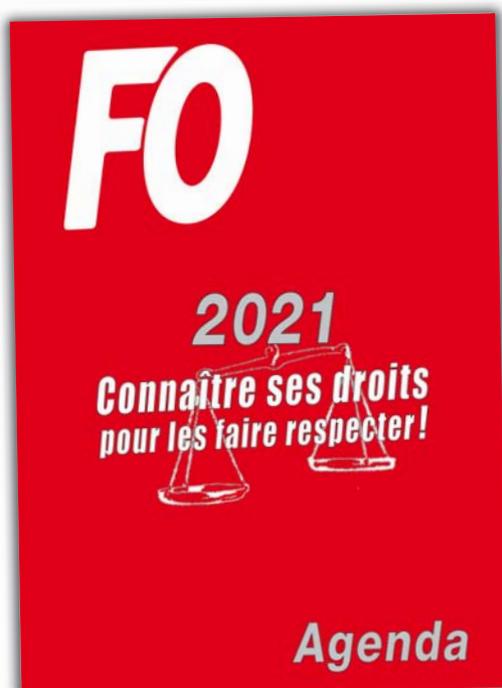


Disponible

3 formats*



Agenda poche : 1,80 €
* format : 90 x 168 mm



Agenda médium : 9,50 €
* format : 165 x 240 mm



Agenda bureau : 16 €
* format : 210 x 297 mm

Dans l'agenda 2021 vous trouverez :

Les coordonnées des Unions départementales, des Fédérations, des Organisations FO, un planning annuel, un plan de Métro en couleurs, un atlas en couleurs et bien d'autres adresses utiles.

**Passez commande
auprès des délégués FO**

Finances publiques : l'amorce d'un come-back du monde d'avant?

À travers le projet de loi de finances pour 2021, soumis au vote définitif du Parlement le 17 décembre, et quatre lois de finances rectificatives pour 2020, l'exécutif confirme les aides engagées et celles à venir, l'an prochain, pour le soutien à l'économie engluée dans la crise sanitaire. Pour autant, la politique de réduction de la dépense publique semble prête à resurgir des tiroirs, soutenue par des réformes structurelles déjà en embuscade. Tandis que le FMI regorge d'idées en la matière, le gouvernement fait des déclarations inquiétantes. Il a par ailleurs donné mission à une commission d'experts de proposer, d'ici février, des pistes pour le retour à une « trajectoire » de finances publiques. Le retour des procédés d'avant l'épidémie n'est pas à écarter.



Finances publiques : l'amorce d'u

Proné par le chef de l'État lors de l'activation à l'hiver dernier des mesures de soutien à l'économie dans le cadre de la crise sanitaire, le « *quoi qu'il en coûte* » aux finances publiques semble toujours d'actualité. Face à une dégradation sévère de l'économie, l'exécutif a dû mettre en place au fil de ces dix derniers mois des dispositifs de soutien, notamment aux entreprises, et des « *plans d'aides* » à des secteurs de plus en plus impactés. « *On fait face autant que nécessaire, on fera face durant toute la durée de circulation du virus, parce que rien ne serait pire que de perdre nos entreprises, nos salariés et nos qualifications* », martelait ces derniers mois le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. Pour cela, il a présenté, depuis mars, quatre textes budgétaires rectificatifs pour 2020. Le dernier, adopté le 24 novembre, porte 20 milliards d'euros de dépenses supplémentaires. Le projet de loi de finances pour 2021, qui devait être soumis au vote défini-

tif du Parlement le 17 décembre, est assorti quant à lui d'un plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans.

Quelque 470 milliards d'euros ont été convoqués pour l'ensemble des aides, dont plus de 300 mobilisés pour les garanties de prêts. Pour l'instant, les dépenses supplémentaires engagées du fait de la crise sont de l'ordre de 86 milliards d'euros. En y ajoutant le manque à gagner fiscal et social (100 milliards d'euros), l'épidémie « *coûtera* » cette année 186 milliards d'euros aux comptes publics, dont ceux de l'État, précisait récemment Olivier Dussopt, le ministre des Comptes publics. Le chiffre fait son effet mais il est à mettre en perspective. Bien avant l'épidémie, les entreprises bénéficiaient déjà d'un éventail d'aides publiques (exonérations, CICE...) qui chaque année, depuis au moins cinq ans, induisait un manque à gagner d'environ 140 milliards d'euros pour ces comptes publics (voir encadré p. 14). Et, comme actuellement, les aides étaient accordées

sans contreparties. FO, qui s'élevait déjà contre cette situation, la conteste d'autant plus aujourd'hui.

Pour le gouvernement « les choses n'ont pas changé »

Ce que certains observateurs qualifient actuellement de « *valse des milliards* » – soulignant le contraste avec le tempo d'austérité appliqué à la dépense publique avant la crise – va-t-il trouver relais, après l'épidémie, dans un engagement pérenne de dépenses publiques nécessaires à l'ensemble de la collectivité dont les plus modestes, ainsi que le revendique régulièrement FO? Rien n'est moins sûr. Différentes déclarations et décisions font craindre le retour des concepts et contre-réformes qui prévalaient dans le monde d'avant. Par son axe de travail, la mission confiée à la commission d'experts récemment mise en place par l'exécutif peut ainsi inquiéter (voir encadré p. 13).



© F. BLANC

Un come-back du monde d'avant?

Le FMI (Fonds monétaire international) préconise quant à lui déjà pour la France des objectifs à atteindre. Tant que la crise est là, explique-t-il, il ne faut pas s'inquiéter du déficit ni de la dette. Mais, dès 2022 ou 2023, ce sera une autre affaire. Ainsi, assène l'organisme, « le plan de rééquilibrage » des comptes publics, à préparer dès maintenant, et sans lui adjoindre de hausse d'impôt, « devrait être axé sur des réformes budgétaires structurelles visant à rationaliser les dépenses courantes et à en accroître l'efficacité ». Tout un programme qui semble déjà dans les cartons... Le député de la majorité gouvernementale, Laurent Saint-Martin, rapporteur du budget, indiquait ainsi le 6 décembre : « La réforme des retraites reste à notre agenda », comme d'ailleurs l'ensemble des réformes structurelles « restent d'actualité ». Quant aux moyens d'agir sur la dette, il y a notamment la piste de la diminution de la dépense publique. « Là, il s'agit de mener des réformes structurelles efficaces et justes. » Quelques jours plus tôt, le ministre de l'Économie n'y allait pas par quatre chemins, créant d'ailleurs frictions et gêne au sein du gouvernement. Bruno Le Maire déclarait, sans filtre, que la réforme des retraites – massivement rejetée par les salariés et beaucoup de syndicats, FO notamment – sera la « priorité absolue des réformes le jour où nous les engagerons ». Et de préciser que « les choses n'ont pas changé [pour le gouvernement, NDLR], notre économie a besoin de transformations profondes », la réforme des retraites en ferait partie. Le « reprendre le fil des réformes » aurait ainsi lieu « le moment venu », lors du retour à une activité et une croissance dynamiques, que le ministre situe en 2021...

Les propos sont en phase avec ceux du FMI remettant dans l'actualité des objectifs d'avant la crise. Selon le Fonds, il faut « réorienter l'économie française afin de la rendre plus verte, plus inclusive et plus productive, notamment dans le prolongement de l'agenda de réformes du gouvernement ». Il conseille aussi de

« soutenir les entreprises et préserver la solidité du secteur financier. Pour assurer la reprise, il sera indispensable de renforcer les bilans des entreprises et de remédier aux risques d'insolvabilité ». Le FMI, qui salue les mesures d'aides décidées par l'exécutif français, a d'autres préconisations... « Simplifier et moderniser davantage le système fiscal, notamment par une nouvelle rationalisation des impôts distorsifs [qui perturbent, NDLR] pesant sur les entreprises, permettrait d'en améliorer l'efficacité. De nouvelles mesures de libéralisation des marchés des biens et des services peuvent également contribuer à stimuler la productivité, notamment des mesures favorisant la concurrence dans les professions réglementées, le commerce de détail et la vente de médi-

caments. » En somme, un ultralibéralisme fait de déréglementations tous azimuts et de nouveaux cadeaux, notamment fiscaux, aux entreprises.

Réformes structurelles, le retour

Le FMI ne dit mot en revanche sur de possibles contraintes à imposer aux entreprises en échange des aides publiques, et alors que certaines profitent de la crise pour lancer des plans sociaux. Il évacue aussi la question d'une relance de la consommation, moteur de la croissance, par des hausses de salaires. Par l'absence de coup de pouce au Smic et l'absence aussi de contreparties imposées aux en-

Suite en page 14

Avenir des finances publiques : une commission dédiée et multi-tâches

Installée le 4 décembre par le gouvernement, la commission devra présenter, *a priori* en février, des pistes pour « reconstruire une trajectoire des finances publiques qui soit à la fois crédible dans le temps et solide pour garder notre crédibilité sur les marchés financiers ». Ce groupe, composé de dix personnalités qualifiées, françaises et étrangères, est présidé par un ancien ministre, Jean Arthuis, et compte parmi ses membres Marisol Touraine ou encore l'ex-présidente du Medef, Laurence Parisot. Le Premier ministre leur a précisé la feuille de route, soit « proposer des scénarios de retour à l'équilibre des comptes, dans un objectif de stabilisation puis de réduction progressive de notre dette publique », cela avec « l'objectif de pérennisation des baisses de prélèvements obligatoires prévues au cours du quinquennat ». Depuis 2018 déjà, la réforme/suppression de la taxe d'habitation, des baisses d'impôts pour les entreprises (IS et impôts de production), la suppression de l'ISF...

Une « dette Covid » payée par les salariés?

La commission devra aussi « expertiser (...) la pertinence d'un cantonnement de la dette Covid ». Le gouvernement, qui l'évalue à 150 milliards d'euros, envisage un « mécanisme » pour l'isoler dans une structure spécifique. La CRDS, que payent les salariés, serait une des pistes pour le remboursement, jusqu'en 2042, de cette dette publique. En mai, la lestant de dettes indues, ce contre quoi s'est insurgée FO, le gouvernement a alourdi la Cades (que financent la CSG et la CRDS), à 136 milliards d'euros. Ce qui reporte le remboursement de la dette sociale à 2033 au lieu de 2024.

V. F.

Finances publiques : l'amorce d'un come-back du monde d'avant?

treprises, le gouvernement semble être en phase.

Le FMI déborde aussi d'idées à destination des travailleurs français : « *Il sera de plus en plus nécessaire d'encourager le travail en réorientant les aides versées de façon à faciliter l'établissement de nouvelles relations de travail dans les secteurs dynamiques. (...) Il reste essentiel à moyen terme de poursuivre la mise en œuvre de réformes visant à réduire le chômage structurel et à accroître la participation au marché du travail.* » Par des réformes qui attaqueraient plus encore le Code du travail, à coups de flexibilité de l'emploi, d'ubérisation, d'un amoindrissement du CDI, de nouvelles destructions de droits des demandeurs d'emploi...? Alors que le chômage est reparti à la hausse, pour s'établir, indique l'Insee, à 9% de la population active au troisième trimestre (2,7 millions de personnes sans compter 1,7 million d'autres dans le halo), la réforme de l'Assurance chômage n'est que reportée. FO demande plus que jamais son abandon.

« Maîtrise » de la dépense publique, le retour aussi

Début décembre, le ministre de l'Économie, déclarant au passage que les 35 heures sont « *une erreur* », sans préciser que cette réforme n'a pas fait l'objet d'une compensation suffisante en termes d'emplois, indiquait que « *sur l'ensemble de leur vie* », les Français « *ne travaillent pas suffisamment* », ayant « *le volume global de travail qui est l'un des plus faibles des pays développés* ». S'appuyant sur cette allégation qui contredit les statistiques d'Eurostat prenant en compte le travail horaire, le ministre interrogeait sur le caractère « *raisonnable* » d'une telle situation si l'on veut de la « *prospérité* » pour tous. Et d'assener encore que la France est

l'un des pays « *où les personnes qui ont entre 55 et 63 ans travaillent le moins* ». Sans préciser que cela est dû en grande partie au fait que les entreprises se séparent, et de plus en plus, des seniors. Et pour certaines ce « *statut* » commence autour de 45 ans.

En cette fin d'année, Olivier Dussopt indiquait de son côté : « *Nous acceptons de dégrader massivement nos finances publiques, mais en veillant à ce que ce soit temporaire.* » Seuls le plan Ségur et les baisses d'impôts accordées aux entreprises seraient des mesures « *pérennes* ». Et le ministre précise d'ores et déjà : « *Le remboursement [de la dette, NDLR] se fera dans la durée, sur plusieurs années, grâce aux réformes, à la croissance et à une maîtrise de la dépense publique* ». Une « *maîtrise* » qui, cumulée à des baisses d'impôts pour les

plus aisés (suppression de l'ISF...), s'est traduite concrètement ces dernières années, et y compris dans le secteur de la santé, par le recul constant de la dépense publique. Et cela a signifié, entre autres, moins de services et d'emplois publics, moins d'investissements, des prestations sociales mises à mal, des réformes (lois Travail, loi de Transformation de la fonction publique...) et des projets attaquant les droits des salariés, du public comme du privé. Les plus modestes ont fait les frais de ces spécificités de l'Ancien Monde, qui ont ainsi amené l'éclosion de moult contestations sociales, initiées notamment par FO. À l'évidence, pour s'opposer à ce que les seuls travailleurs payent le coût de la crise sanitaire, la lutte syndicale a encore de beaux jours devant elle.

Valérie Forgeront

CICE : bilan d'un poids lourd inefficace

Né en 2013, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) à destination des entreprises est connu pour ses conséquences, lourdes, sur les finances publiques. À l'arrivée de ce dispositif de réduction de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu et qui visait une nouvelle baisse du coût du travail, le président du Medef, Pierre Gattaz, assurait de la création d'un million d'emplois. Le CICE, à l'assiette assise sur les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées par les entreprises dans la limite de 2,5 Smic, a vu son taux passer de 4% à 7% pour revenir à 6%, cela avant sa transformation, en 2019, en allègements, pérennes, de cotisations sociales pour les employeurs.

Un « faible » effet sur l'emploi

Or, l'examen annuel du CICE par son comité de suivi et d'évaluation montre qu'il n'a pas rempli ses objectifs. En septembre, France Stratégie indiquait que « *les résultats restent conformes aux conclusions des années précédentes : un fort effet emploi est trouvé chez le quart des entreprises les plus bénéficiaires du CICE, qui ne représentent qu'un huitième des effectifs, mais rien de significatif chez les autres. L'effet total reste estimé à 100 000 emplois environ, ce qui est faible rapporté au coût du CICE – de l'ordre de 18 milliards d'euros en 2016* ». Depuis 2013, pour l'État, le manque à gagner dû au CICE n'a cessé de croître, atteignant une moyenne annuelle de 20 milliards d'euros (et lors de sa transformation en 2019, un poids de 40 milliards d'euros pour l'État). Au total, par le CICE, l'État a accepté d'abandonner en quelques années plus de 100 milliards d'euros de recettes.

V. F.



**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE FO
DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021**

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr

Votre CE
100% GRATUIT
sur [TPE.FGTAFO.FR](https://tpe.fgtafo.fr)



Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !

La crise sanitaire accentue la pression à la baisse sur les salaires

La croissance des salaires moyens ralentit depuis déjà plusieurs années. Un phénomène aggravé par la crise actuelle, alerte l'Organisation internationale du travail.

En 2017, la croissance mondiale des salaires était déjà retombée à son plus bas niveau depuis 2008, bien en-dessous des niveaux prévalant avant la crise financière mondiale, avait alerté l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette année, alors que 266 millions de salariés sont déjà payés en deçà du salaire minimum applicable dans leur pays, la crise sanitaire a exercé



© FU XIAOBO-XINHUA-REA

Les aides publiques ont amorti le choc

À ce stade, relève le rapport, la situation pourrait être bien pire pour les travailleurs sans les aides publiques temporaires mises en place dans de nombreux pays. Ces aides, en particulier les dispositifs de chômage partiel, ont ainsi permis de compenser 40% des pertes en termes de masse salariale totale dans une dizaine de pays européens, estiment les experts de l'OIT.

Mais, rappellent-ils, « on

Allemagne : les syndicats relancent les revendications

Après le syndicat des services Verdi, qui demande 4,8% d'augmentation en 2021 pour les 2,3 millions de fonctionnaires de l'État fédéral et des collectivités locales, c'est au tour du syndicat de la métallurgie IG Metall de revendiquer une augmentation de 4% pour 3,8 millions de salariés. Le syndicat rappelle que la chute du PIB allemand au premier semestre a été provoquée par celle de plus de 11% de la demande intérieure. Les négociations, qui avaient été repoussées du fait de la crise sanitaire, démarrent en cette mi-décembre et portent aussi sur le renforcement des indemnités de chômage partiel, le développement de la formation et le recours à la semaine de quatre jours avec compensation partielle des revenus.

E. S.

au premier semestre une pression supplémentaire à la baisse sur le niveau ou le taux de croissance des salaires moyens. Cette évolution a été observée dans les deux tiers des pays pour lesquels on dispose de données récentes, indique l'OIT dans son rapport « Salaires et salaire minimum au temps du Covid-19 ».

Dans le tiers de pays restant, comme au Brésil, au Canada, aux États-Unis, en France ou en Italie, les statistiques font apparaître une augmentation du salaire moyen « *largement artificielle* », soulignent les auteurs. Cette hausse résulte en réalité du fait que les destructions d'emplois ont essentiellement concerné ceux en bas de l'échelle salariale. La crise a en effet touché « *de manière disproportionnée les travailleurs faiblement rémunérés* », et en particulier les femmes, soulignent les experts de l'OIT.

ne pourra vraiment se rendre compte du véritable impact de la crise sur le salaire moyen en 2020 que lorsque les instituts nationaux de statistiques publieront leurs nouvelles estimations dans le courant de l'année [2021, NDLR] ou même plus tard ». Et de prévenir que les travailleurs ne sont pas au bout de leur peine : « *Dans un avenir proche, les conséquences de la crise du Covid-19 sur l'économie et sur l'emploi devraient entraîner une énorme pression à la baisse sur les salaires.* »

D'ores et déjà, l'OIT appelle donc à des « *ajustements salariaux équilibrés pour sauvegarder les emplois et assurer la viabilité des entreprises, et, parallèlement, protéger les revenus des travailleurs et de leurs familles, soutenir la demande et éviter les situations de déflation* ». Elle invite à prolonger les aides publiques et rappelle l'importance de procéder à des ajustements suffisamment fréquents du salaire minimum.

Evelyne Salamero

Que lire pendant les fêtes?

Socrate président!

Yan Marchand – Yann Le Bras

Les petits Platons, 63 pages, 14 euros

Mensonge ou vérité?



C'est le bazar au Tartare : il y a trop de monde. Minos, qui juge les âmes, est embêté : il trouve trop peu de justes à sauver. Il demande à Socrate de revenir sur Terre rendre les hommes meilleurs. Socrate est sage et connaît la justice mais il ne sait pas convaincre. Minos lui adjoint Gorgias, un menteur qui sait persuader. Sa mission : permettre à Socrate de devenir président et de faire voter des lois justes. Les voilà tous deux projetés de nos jours : quel choc des civilisations pour Socrate mais quelle opportunité pour Gorgias! Ce dernier prône la libération de nos envies alors que Socrate défend qu'il vaut mieux subir une injustice plutôt que de la commettre. Gorgias se lance dans la bataille présidentielle sans Socrate. Mais il va déchanter. La seule issue : suivre les préceptes de Socrate. Prendra-t-il ce chemin vertueux? À vous de le découvrir.

Le tu et le vous

L'art français de compliquer les choses

Étienne Kern

Éditions Flammarion, 206 pages, 19 euros

Dis-moi Tu ou Vous, je vous dirai qui tu es

Dans beaucoup de langues il n'existe pas de distinction entre le Tu et le Vous. En français, dire Tu ou Vous s'inscrit dans un protocole qui énonce un modèle de relation. Il s'agit donc de ne pas se tromper. Cette obligation d'ajustement provoque une insécurité linguistique. Le choix du

Tu ou du Vous est en partie le reflet de ce que nous sommes.

À l'origine, le Vous est la marque de respect au prince, c'est un signe de soumission qui symbolise la hiérarchie, la distance, la froideur, le désamour. Le Tu, c'est la familiarité, la proximité, la tendresse, l'amour.

L'auteur nous convie ainsi à une étude des nuances de la langue qui font la richesse de l'humanité.

Aujourd'hui, le Vous perd du terrain : c'est le règne du Tu, solidaire, égalitaire.

Pour autant, sans le Vous, que devient le Tu? Avoir le choix, c'est conserver sa liberté.

L'humanologue

Numéro 1 : l'animal imaginaire

Jean-François Dortier

Éditions Sciences Humaines, 128 pages, 15 euros

« Si nous ne rêvions pas, nous mourrions »

Un premier numéro, c'est toujours quelque chose d'un peu spécial qu'on ouvre fébrilement dans l'excitation de la découverte. Mais que veut dire humanologue? C'est celui qui étudie l'être humain sous toutes ses facettes afin de comprendre sa nature profonde, ce qui le relie à tous les autres malgré sa diversité, avec de nombreuses disciplines mises à contribution. Les différents articles s'attachent, pour ce premier numéro,



à saisir une caractéristique unique de l'espèce humaine : sa capacité à produire des images mentales et à rêver.

Sont ainsi abordés des sujets variés : les sociétés aborigènes, l'agressivité, l'amour, l'imagination...

De cette multitude de propos et d'approches se définissent des structures communes, une vue panoramique qui tente de répondre à ce questionnement originel : qu'est-ce que l'Homme?

Prédations

Laurent Mauduit

Éditions La Découverte, 220 pages, 19 euros

« Quand tout sera privé, on sera privé de tout »

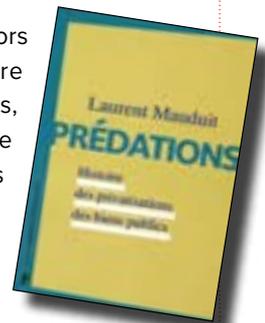
Ce slogan a émergé lors du mouvement contre la réforme des retraites, soulignant le passage de la sphère du public vers le privé.

Cette situation n'est pas nouvelle : les premières « privatisations » remontent aux années 1980. Cela s'amplifiera par la suite sans vraiment rencontrer d'obstacles.

Désormais, la marchandisation du monde ne touche plus seulement la sphère commerciale : tout devient « à vendre », y compris des champs que l'on croyait protégés, comme la Sécurité sociale ou la police.

On assiste à la disparition de la notion du bien commun au profit de fonds de pension ou de groupes privés qui convoitent les bonnes affaires publiques, avec des politiques de rentabilité à court terme, sans investissement durable.

C'est la justice sociale qui est remise en cause. Se pose alors la question de la souveraineté nationale et de la déconstruction de nos collectifs solidaires.



Corinne Kefes



Vallourec : FO appelle l'État actionnaire à agir pour maintenir l'emploi

Le fabricant de tubes, en pleine restructuration financière, veut réduire, à travers un nouveau PSE, ses effectifs français. Pour les deux tiers, ces 350 suppressions d'emplois s'expliquent par des délocalisations. Inacceptable pour FO.

Le répit aura été court pour les 2 900 salariés français de Vallourec (sur 19 000 dans le monde) qui ont vu leurs effectifs réduits de près de 40% depuis la crise de 2014 sur les marchés pétrolier et gazier. Le 7 décembre, pour la quatrième fois en cinq ans, le fabricant de tubes, né dans le Nord, a lancé les négociations d'un plan social. Celui-ci vise la suppression de 350 emplois permanents, sans compter

celle, induite, de centaines d'emplois intermédiaires et indirects. Nouveau coup de massue : la fermeture mi-2021 de l'usine de Déville-les-Rouen en Seine-Maritime (190 emplois), dont les productions devraient être délocalisées en Allemagne. « Vallourec continue de se désengager de la France, pour se recentrer en Allemagne, en Amérique latine et en Asie », dénonce Jonathan Caucheteux, coordinateur FO du groupe. Au total, deux tiers des emplois supprimés sont liés à des délocalisations. À Valenciennes (Nord), le centre de services partagés devrait voir des activités transférées au Brésil (45 emplois supprimés).

800 millions d'euros de fonds publics injectés depuis 2005

Inacceptable pour FO-Vallourec, qui, au sein de l'intersyndicale, lutte « pour arrêter l'hémorragie d'emplois et maintenir les

installations industrielles ». Le 12 décembre, celle-ci a organisé une manifestation à Déville-les-Rouen. La fédération FO-Métaux appelle « le gouvernement à agir véritablement pour que Vallourec maintienne les emplois en France ». L'État est actionnaire à 15% de Vallourec depuis 2016, date à laquelle le ministère de l'Économie, avec alors Emmanuel Macron à sa tête, a décidé d'injecter dans le capital du groupe 220 millions d'euros. « La même année, Vallourec a acheté une usine en Chine pour 180 millions d'euros », rappelle le coordinateur FO. Depuis 2005, 800 millions d'euros de fonds publics auraient été, au total, mis dans le groupe. Aujourd'hui, Vallourec justifie ce énième plan par les conséquences de la crise sanitaire. Reste qu'annoncé après le lancement de sa restructuration financière (il veut convertir en actions plus de 50% de sa dette de 3,7 milliards d'euros, NDLR), il a tout du gage donné aux futurs créanciers-actionnaires. **Élie Hiesse**

Restructurations : General Electric persiste dans sa stratégie

General Electric (GE) faisait des promesses, FO appelait à la méfiance. Légitimement. En 2015, l'américain, achetant le pôle énergie d'Alstom, assurait qu'il créerait, en trois ans, un millier d'emplois nets en France. Un an après il supprimait 6 500 emplois en Europe. En France, 800 emplois étaient impactés, dont des salariés ex-Alstom. Le groupe français (FO y est en troisième position) était lui en plein démantèlement. D'Alstom (douze sites en France), il reste la branche transports (trains, tramways...) avec 8 000 salariés,

8 300 encore il y a trois ans. « FO s'est opposée au démantèlement d'Alstom », rappelle le secrétaire fédéral FO-Métaux Éric Keller.

Des centaines d'emplois menacés

Chez GE, l'emploi fond au fil du temps. Depuis 2015, il « en a supprimé 3 000 », s'insurge Éric Keller, rappelant que « le groupe a reçu, sur trois ans, 200 millions d'euros de subventions publiques », mais poursuit ses restructurations.

Après 485 suppressions d'emplois en 2019 dans l'activité centrales à gaz à Belfort, GE menace 700 emplois dans ses filières réseaux électriques (Grid) et hydro (matériel pour les centrales hydroélectriques). Une restructuration est en cours aussi dans sa division Steam Power (turbines pour centrales nucléaires et à charbon) impactant 300 emplois en France dont 240 à Belfort. « Les gars d'Alstom soutiennent les salariés de GE », martèle Éric Keller.

Valérie Forgeront

Mecachrome : l'accord APLD sauve 194 emplois mais l'avenir reste incertain

Signataire d'un accord APLD qui préserve la moitié des emplois pendant deux ans, le syndicat FO entend maintenant tout mettre en œuvre pour éviter les licenciements contraints.

L'accord sur l'activité partielle de longue durée (APLD), signé fin novembre chez Mecachrome France, notamment par le syndicat FO (majoritaire), permet de sauver 194 emplois, pour vingt-quatre mois, sur les quelque 400 menacés. La négociation d'un plan de départs volontaires (PVD) est désormais en cours pour éviter les licenciements secs, expliquent les responsables FO, « révoltés » par l'absence d'engagement de la direction à maintenir les emplois en échange des aides publiques.

Chez Mecachrome, la crise sanitaire n'explique pas tout. Le groupe, spécialisé dans la mécanique de haute précision pour l'aéronautique, l'aérospatiale, la défense et le sport automobile, est endetté depuis 2009. La première délocalisation (vers Tanger, au Maroc)

remonte à 2008. La deuxième, vers le Portugal, a eu lieu en 2014 et la troisième, vers le Maroc de nouveau, a été décidée début 2020.

« Avant ou après la Covid, la logique reste la même »

« Déménager les machines coûte très cher. Nous étions malades avant la Covid. Il fallait déjà trouver 50 millions. Il a fallu rajouter de quoi financer l'APLD et le déplacement de plus de machines encore puisque les délocalisations continuent », explique Stéphane Carré, coordinateur des syndicats FO-Métaux de l'ensemble du groupe.

L'entreprise a obtenu un prêt garanti de l'État (PGE) de 60 millions d'euros en mai, puis 2,47 millions

d'euros de subventions en juin pour « appuyer la modernisation de l'outil de production », dans le cadre du plan de relance de la filière aéronautique. De leur côté, les actionnaires ont avancé 50 millions d'euros.

Simultanément, de nouvelles délocalisations ont été décidées en juillet dernier, d'Aubigny (Vendée) à Evora, au Portugal, et d'autres sont programmées jusqu'à fin 2022. « Avant ou après la Covid, la logique reste la même, c'est une logique financière, la crise sanitaire a juste accéléré les choses », s'indigne Jacky Chauvière, délégué syndical central FO. Stéphane Carré renchérit : « La crise sanitaire a juste permis que l'État donne plus d'argent, sans aucun engagement de l'entreprise à maintenir les emplois. »

Evelyne Salamero

Danone : un plan de 2000 suppressions de postes au goût amer

Le groupe Danone a annoncé le 21 novembre son intention de supprimer jusqu'à 2000 postes dans le monde, dont 400 à 500 en France, soit un quart des effectifs des sièges. L'objectif est de réaliser une économie d'un milliard d'euros jusqu'en 2023. « Le groupe, qui a bénéficié d'aides publiques, (...) avance comme argument de favoriser sa rentabilité et de rassurer les actionnaires », avait alors dénoncé le secrétaire général de FO, Yves Veyrier, sur Public Sénat.

FO défendra chaque poste

En avril dernier, compte tenu du contexte difficile, FO s'était déjà opposée en AG au versement de 1,5 milliard d'euros de dividendes, un montant en hausse de 8%. « Si les actionnaires avaient renoncé à une partie de leurs dividendes, ce plan n'existerait pas et aucun poste ne serait supprimé », réagit Laurent Rescanières, secrétaire général adjoint de la FGTA-FO, chargé de Danone.

Le processus d'information-consultation des instances représentatives du personnel à l'échelle européenne est prévu en février 2021. Et le plan pourrait être mis en œuvre dès le deuxième semestre 2021. La fédération FGTA-FO et le syndicat FO-Danone défendent pied à pied chaque poste. Si le plan est officiellement limité aux sites tertiaires, ils redoutent également une deuxième vague impactant cette fois les sites industriels.

Clarisse Josselin

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS

FO

force-ouvriere.fr

LE SECTEUR JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE

VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE...



Revue trimestrielle réalisée par le Secteur juridique.

Le Secteur juridique édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFOjuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.



BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à Confédération Force Ouvrière, Secteur juridique – 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 – Tél. : 01 40 52 83 54 – E-mail : sjuridique@force-ouvriere.f

OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de Confédération FO (InFOjuridiques).

Nom : Prénom :

Syndicat :

Êtes-vous conseiller prud'hommes? oui non

Adresse :

Code postal : Localité :

Signature :



LA TRÊVE DES CONFISEURS

Depuis la fin du XIX^e siècle en France, il est d'usage qu'entre Noël et le Nouvel an les joutes parlementaires, politiques, s'arrêtent l'espace d'une dizaine de jours. Mais pour autant, cet appel à oublier ses soucis et à goûter aux chocolats ne fait pas disparaître la crise sociale.

Tout commence à Noël 1874 au sein de la Chambre des députés de la toute jeune et fragile III^e République, née en pleine guerre avec l'Allemagne et qui connaîtra à ses débuts la sanglante Commune de Paris. Dans l'hémicycle, trois courants s'affrontent : les républicains, les monarchistes et les bonapartistes. Les premiers sont majoritairement à la droite de cette tendance. Les socialistes y sont encore minoritaires. Les seconds sont divisés en deux entre une aile ultra – rêvant de revenir avant 1789 – et une autre prônant une monarchie constitutionnelle comme celle de Louis-Philippe entre 1830 et 1848. Quant aux troisièmes, il s'agit du reliquat

des fidèles de Napoléon III, battu en 1870 à Sedan. La jeune III^e République n'a toujours pas de Constitution. Le 24 décembre 1874, les députés républicains veulent que les débats reprennent dès le 28 (après la trêve de Noël) pour adopter au plus vite la nouvelle Constitution qui inscrirait dans le marbre la République. Les monarchistes jouent la montre et proposent une trêve jusqu'au 11 janvier sous des prétextes fallacieux. Le duc Albert de Broglie, chef de l'opposition monarchiste au Parlement, s'en explique : « *On convint de ne pas troubler par nos débats la reprise d'affaires commerciales qui, à Paris et dans les grandes villes, précèdent toujours le jour de l'an.* »

Finalment les débats parlementaires reprennent le 5 janvier, et à la fin du mois la Constitution est adoptée. Elle disparaîtra en juillet 1940 à l'arrivée de Pétain.

Drôle de trêve

Lorsque les députés mettent leurs querelles en sourdine pour des raisons tactiques, la presse satirique de l'époque invente l'expression « trêve des confiseurs ». Un certain T. Pavot écrit en septembre 1898 dans le mensuel *L'intermédiaire des chercheurs et curieux* : « *Les confiseurs jubilent, profitant de la suspension des hostilités à la Chambre, et cette tranquillité dont ils bénéficient s'est appelée la trêve des confiseurs.* »

Cette fameuse trêve a été officiellement calée dans l'agenda des deux chambres (Assemblée nationale, Sénat) du 31 décembre après la dernière séance jusqu'au deuxième mardi du mois de janvier. Ce concept de trêve a perduré, devenant aujourd'hui synonyme d'une frénésie d'achats, chez les confiseurs et autres marchands. Une constante demeure : il faut en avoir les moyens!

Christophe Chiclet.



Marius Charrière n'est plus

Nous avons appris avec tristesse le décès, le 8 novembre à l'âge de 82 ans, de Marius Charrière, ancien secrétaire général (élu en 1985) de l'UD FO de Haute-Savoie. Natif de Pontarlier, formé à la menuiserie et à la pâtisserie puis gérant salarié d'un magasin d'alimentation succursaliste, il était devenu, en 1971, le secrétaire général du syndicat FO de l'Alimentation de Besançon, et la même année, secrétaire général de l'UD FO du Doubs, puis, en 1975, secrétaire de la FGTA-FO. En retraite depuis 1998, il restait un militant, membre du syndicat FO des cheminots de Dijon et de Côte-d'Or, le secteur professionnel de son fils Fabrice (ancien secrétaire adjoint de la fédération). Marius Charrière était par ailleurs très investi dans la vie associative et municipale de sa commune, Saint-Vit. La confédération FO présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



La Chambre des députés à Versailles le 16 juin 1877. Les républicains affrontent les monarchistes et les bonapartistes.

© JULES ARSENE GARNIER

Retrouvez les articles histoire sur : www.force-ouvriere.fr/histoire-sociale

Isabelle : « À FO, les coiffeuses défendent les coiffeuses »

Isabelle Lardit, 52 ans, coiffeuse, dirige un salon Franck Provost dans la galerie d'un hypermarché près de Bordeaux. Éluë FO depuis 2011 au CSE de l'entreprise regroupant les salons du groupe Provalliance dans l'agglomération, elle est devenue déléguée syndicale en janvier.

Pour la réouverture le 28 novembre du salon Franck Provost, qu'elle dirige dans la galerie marchande d'Auchan à Bouliac, près de Bordeaux, Isabelle Lardit a choisi de faire l'ouverture... et la fermeture, pendant une semaine. Soit 8h30-20h30. « *Je ne voulais pas laisser l'équipe en galère. Elle a mal vécu la reprise après le premier confinement, entre la peur d'attraper le virus, l'afflux de clients, le travail masqué et contraint par le protocole sanitaire* », explique la coiffeuse, nouvelle déléguée FO sur le périmètre des quinze salons (une centaine de salariés) que détient le groupe Provalliance dans l'agglomération.

Elle n'a « *pas hésité une seconde* », non plus, lorsqu'elle s'est vu proposer en janvier 2020 de « *repandre le flambeau* » de sa collègue DS, licenciée pour inaptitude après l'avis du médecin du travail. Ce mandat de DS, à 52 ans, c'est le prolongement de dix ans d'implication au comité social et économique, dont elle est secrétaire depuis 2011. « *C'est une réelle fierté de lutter pour améliorer les conditions de travail des coiffeuses, de les représenter, souffle-t-elle. Le métier a tellement besoin d'être revalorisé.* »

« Elles ne lâchent rien »

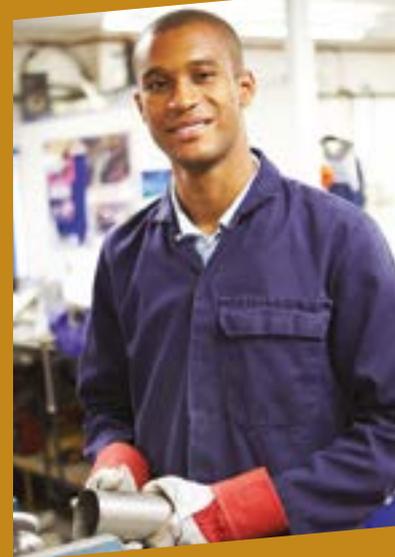
Isabelle Lardit en sait quelque chose, elle qui a failli jeter les ciseaux en 2007, la quarantaine arrivant, après vingt-quatre ans dans de « *petits salons en ville* », éreintée par le travail débout et un revenu proche du Smic. Elle a débuté à 15 ans, comme apprentie. Après la faillite du salon l'employant, elle imagine se reconverter, fait des essais comme agent de surveillance de cantine et de service hospitalier, mais rempile. À l'Espace coiffure de Bouliac, sa candidature spontanée a débouché sur un CDI. Elle y découvre une équipe de 17 salariés pour pouvoir ouvrir six jours par semaine et « *de meilleures conditions* », dont deux jours consécutifs de repos hebdomadaire. Mais le vent tourne dès le rachat du salon par Provalliance, six mois plus tard. Un chiffre dit tout : le salon fonctionne avec sept salariés à ce jour; quatre postes sont vacants. Les élections professionnelles de 2011 seront un tournant pour la non-syndiquée. « *Des collègues m'ont incitée à me présenter pour les élections de DP.* » Elle rejoint la liste FO. « *C'est l'unique syndicat dans l'entreprise, et le plus représentatif dans le secteur. À FO, ce sont des coiffeuses qui défendent les coiffeuses. Elles ne lâchent rien pour obtenir la revalorisation, vitale, des salaires que les patrons refusent* », précise la DS, égrenant les avancées obtenues ici ces dernières années : la prise en charge des outils



de travail (peigne, sèche-cheveux...), la prime de présentisme sous la forme de trois jours de congés par an, la « *box anniversaire* » (un shampoing et un soin gratuits).

Depuis la crise sanitaire, Isabelle Lardit constate un repli des salariés. « *La peur de perdre son emploi écrase les revendications par rapport au pouvoir d'achat, aux amplitudes horaires. Aucun salon n'a retrouvé le niveau d'activité d'avant la crise. Dans certains, il y a cinq heures de chômage partiel par semaine et par salarié.* » Combative, la déléguée y voit l'occasion renouvelée de montrer aux salariés ce qu'apporte FO : « *Un soutien et un accompagnement pour faire respecter, et progresser, leurs droits. Une force* », résume-t-elle.

Élie Hiesse



**SALARIÉ·E D'UNE TRÈS PETITE
ENTREPRISE, JE VOTE FO
ÉLECTION TPE 2021**

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr

Votre CE
100% GRATUIT
sur [TPE.FGTAFO.FR](https://tpe.fgtafo.fr)



Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !